
Compte rendu de la réunion du GT-CA du 11 juillet 2024

Présent-es :

Nicolas Bouyer, Sophie Cazeaux, Nicolas Craipeau, Sophie Ebersold, Emmanuelle Garnier, Florent Hautefeuille, Hosni Mernari, Fabrice Reneaud

1. Présentation par la Présidente des derniers travaux du GT-UT3

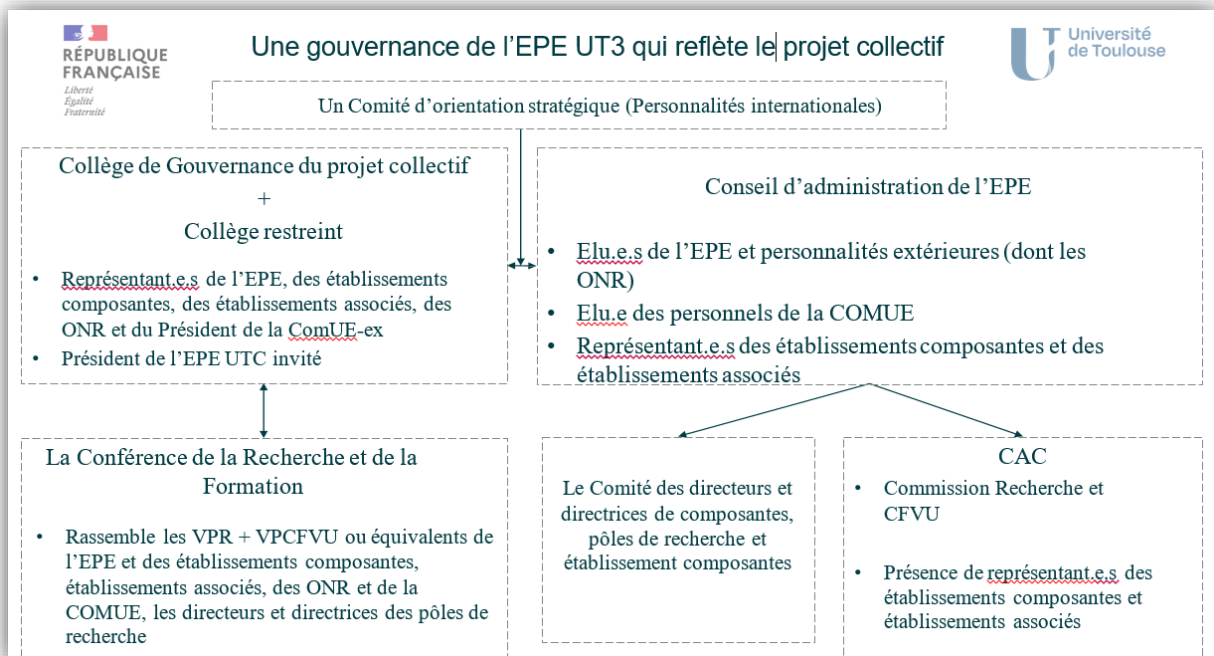
La présidente rend compte des derniers travaux du GT-UT3 concernant la création d'un Établissement public expérimental (EPE) autour de l'université Toulouse 3. La dernière séance du GT-UT3 portait sur le schéma de gouvernance de l'EPE et plus précisément la composition des instances de gouvernance.

Sur le schéma de gouvernance

Emmanuelle Garnier présente le schéma global envisagé, qui a déjà été diffusé, notamment lors du CA de la COMUE le 28 juin 2024. Le schéma reproduit ci-dessous est celui exposé durant ce CA.

Le schéma de gouvernance de l'EPE serait composé de deux volets :

- l'un destiné à la gouvernance de site (c'est la colonne de gauche ci-dessous),
- l'autre à la gouvernance de l'EPE au sens étroit, c'est-à-dire « l'EPE employeur » (c'est la colonne de droite ci-dessous).



Lors du dernier GT-UT3, le schéma a légèrement évolué. La conférence de la recherche et de la formation a été scindée en deux conférences, l'une pour la recherche et l'autre pour la formation.

Sur la composition des instances de gouvernance

Lors du GT-UT3 ont été discutées les compositions des divers organes de gouvernance. La Présidente veille aux intérêts de notre université en tant que membre associé, en défendant une place forte dans ces instances.

Du côté de la gouvernance de site (partie gauche du schéma ci-dessus), la composition du Collège de gouvernance de site (CdGS) a été discutée. Elle comporterait, comme l'actuel Directoire de la COMUE expérimentale, deux cercles concentriques. Un premier cercle s'appellerait Collège de gouvernance de site (CdGS) et un second cercle qui s'appellerait Collège de gouvernance de site restreint. Le périmètre de ce dernier est encore en discussion et fera l'objet d'une discussion au prochain GT-UT3. Le format large du CdGS a été stabilisé sur le périmètre suivant (en bleu, là où sera présente l'UT2J) :

Collège de gouvernance de site :

- Le président de l'EPE
- Le vice-président CA de l'EPE
- Les présidents ou directeurs de chaque établissement-composante
- **Les présidents ou directeurs de chaque établissement associé**
- Le président de la COMUE expérimentale université de Toulouse
- Le représentant du CHU de Toulouse
- Le représentant de l'Oncopole Claudius Regaud
- Le représentant désigné par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Le représentant désigné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- Le représentant désigné par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Le représentant désigné par l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Le représentant désigné par l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)
- Le représentant désigné par le Centre national d'études spatiales (CNES)
- Le représentant désigné par Météo-France
- Le vice-président coordination de l'EPE
- Le directeur général des services de l'EPE
- L'agent comptable de l'EPE

Il a été précisé que le président de l'EPE ou son représentant présiderait les séances du comité de gouvernance ; que celui-ci se réunirait, sur convocation du président de l'EPE sans condition de quorum, au moins trois fois par année civile.

Par ailleurs, le président de l'EPE UT Capitole pourrait être invité selon ordre du jour, ainsi que toute personne, à l'invitation du président de l'EPE, à l'occasion de l'examen de questions déterminées mises à l'ordre du jour qui les concernent.

Conférence de la Recherche

- VP Recherche de l'EPE qui est l'animateur de la conférence
- VP Recherche des établissements composantes (EC) ou la personne en charge de la recherche au sein de l'EC et **VP Recherche des établissements associés**
- Directeurs des pôles de Recherche de l'EPE
- ONR et partenaires : CNRS, Inserm, INRAE, IRD, ONERA, CNES, Météo France

Cette Conférence de la Recherche préparerait les sujets pour leur examen postérieur par le Collège de gouvernance de site.

Composition de la Conférence de la Formation :

- VP Formation de l'EPE
- VP Formation des établissements composantes (EC) ou la personne en charge de la Formation au sein de l'EC et [VP Formation des établissements associés](#)
- [Pour l'IUT le représentant est désigné pour représenter l'IUT de l'EPE [et des associés](#)]

Cette Conférence de la Formation préparerait les sujets pour leur examen postérieur le collège de gouvernance de site.

Il est envisagé un regroupement de la Conférence de la Recherche et de la Conférence de la Formation lorsque certains sujets le requerraient. Dès lors, en plus des membres désignés ci-dessus, s'ajouteraient à eux le VP Coordination de l'EPE et le VP Ressources et transformation institutionnelle de la COMUE expérimentale.

Du côté de la gouvernance de « l'EPE-employeur », l'UT3 porteuse du projet d'EPE souhaite que les instances du futur EPE soient le plus proche possible des instances standards d'une université non dérogatoire (dite « Code de l'éducation »). Il y aurait donc deux instances centrales : un CA et un CAc (avec ses deux commissions : Recherche et CFVU).

Le conseil d'administration :

- 16 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs en exercice dans l'établissement répartis entre le collège A (8 sièges) et le collège B (8 sièges)
- 6 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue dans l'établissement et six suppléants
- 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement
- 1 représentant des personnels de la COMUE
- 1 représentant par établissement-composante
- [1 représentant de l'Université Toulouse Jean-Jaurès](#)
- 8 personnalités extérieures (voir ci-dessous)

Il a été précisé que les directeurs de composantes et les présidents ou directeurs d'établissements composantes (sauf s'ils représentent déjà l'établissement composante au CA) et les présidents ou directeurs des [établissements associés](#) sont invités au CA en fonction de l'ordre du jour.

À partir de 6 établissements-composantes, l'augmentation du nombre d'élus serait équivalente à la proportion prévue par le Code l'éducation.

Enfin, le nombre de membres du conseil est augmenté d'une unité lorsque le président est choisi hors du conseil d'administration.

Les personnalités extérieures (comprennent autant de femmes que d'hommes) :

- Deux représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, dont au moins un représentant de la région, désignés par ces collectivités ou groupements :
 - Un(e) représentant(e) du Conseil régional
 - Un(e) représentant(e) de Toulouse Métropole
- Deux représentants des organismes de recherche et partenaires, désigné par un ou plusieurs organismes entretenant des relations de coopération avec l'établissement :
 - Un(e) représentant(e) du CNRS
 - Un(e) représentant(e) de l'Inserm
- Quatre personnalités désignées après un appel public à candidatures par les membres élus du conseil et les personnalités désignées aux 1° et 2° :
 - Une personne assurant des fonctions de direction générale au sein des entreprises
 - Deux représentant(e)s des organisations syndicales de salariés
 - Un(e) représentant(e) d'un établissement d'enseignement secondaire
- Au moins une des personnalités extérieures désignées au titre de cet alinéa 3° a la qualité de diplômé de l'université.

Seraient invités au CA et selon l'ordre du jour :

- Le représentant de la rectrice de la région académique Occitanie
- Le président de la COMUE expérimentale université de Toulouse
- Le directeur général des services
- Les directeurs généraux des services adjoints
- L'agent comptable
- Les directeurs de composante et d'établissements composantes (s'ils ne sont pas déjà membre du CA)
- Les présidents ou directeurs des établissements associés (s'ils ne sont pas déjà membre du CA)

Le conseil académique :

- CFVU avec une composition identique à celle d'UT3, le VP CFVU est élu sur proposition du président de l'EPE, il est choisi parmi les élus de la CFVU (hors élus étudiants)
- CR avec une composition identique à celle d'UT3, même démarche pour le VP CR
- Pour chaque commission sont désignés :
 - 1 représentant par établissement-composante ;
 - 1 représentant de l'Université Toulouse Jean-Jaurès

Il est précisé que le VP étudiant est élu par le CAc et qu'il est choisi parmi les 20 élus usagers du CAc. Les représentants des établissements composantes ou **associés** ne siègent pas en formation restreinte du CAc.

Enfin, il est prévu un Conseil des étudiants, dont le périmètre est en cours de stabilisation. Son périmètre pourrait être le suivant :

Le Conseil des étudiants :

- Composition identique à celle d'UT3 présidé par le VP étudiant de l'EPE UT3
- Représentant(s) désigné(s) parmi les étudiants des établissements-composantes (selon les mêmes règles de calculs que pour les composantes)
- Invité : le président du parlement étudiant de la COMUE

Les échanges ont pointé la nécessité de mieux réfléchir aux implications de la fin du Parlement étudiant dès lors que la COMUE serait dissoute et d'envisager une représentation de l'ensemble des communautés étudiantes du site engagées dans l'EPE. La discussion se poursuit donc sur cette instance.

2. Échanges entre les participants au GT

- Un participant pointe que si l'on voit bien la place qu'occuperait l'UT2J dans ce schéma de gouvernance, et donc la manière dont nous pourrions nous projeter dans cet établissement, il est plus difficile de se représenter la manière dont la COMUE va refermer peu à peu ses activités. Concrètement, quelles modifications statutaires de la COMUE ce nouveau dispositif implique-t-il ?

⇒ E. Garnier rappelle que le principe général permettant à ce futur EPE de prendre le relais du portage du projet collectif de site est inclus dans les statuts de la COMUE. En effet, le nouvel EPE sera membre de la COMUE et à ce titre, la COMUE pourra, par un principe de subsidiarité, lui confier le pilotage d'un certain nombre de questions. Et notamment au 1^{er} janvier 2025, le portage de la politique de Recherche sur les 5 points précisés dans nos GT-CA antérieurs : le nom (Université de Toulouse), la signature scientifique de site, la coordination des pôles de recherche, le portage des grands projets de Recherche à venir. Il n'y a donc besoin d'aucun changement statutaire, exception faite pour libérer le nom « Université de Toulouse » et faire en sorte que l'EPE puisse l'adopter et ce afin que le projet collectif garde son nom. Notre CA du 10 septembre sera amené à voter sur cette question du transfert du nom « Université de Toulouse ».

- Il est fait remarquer qu'un siège au CA pour l'UT2J ne permettra pas d'avoir un poids important et qu'il serait peut-être préférable de ne pas en avoir du tout.

⇒ La présidente explique qu'elle a souhaité porter la demande d'avoir des sièges réservés à l'UT2J (et non pas seulement « aux associés ») au CA et au CAC, de sorte que durant tout le processus d'expérimentation de l'EPE, nous ayons une compréhension fine des stratégies portées par « l'EPE-employeur », et que nous soyons en mesure de nous positionner fortement pour faire partie du Grand établissement au-delà de 2028. Des logiques différentes pourraient en effet, chemin faisant, ne pas donner de protagonisme aux associés, voire les faire disparaître du schéma et du projet collectif. Pour éviter cela au maximum, il est important d'être le plus implanté possible dans les diverses instances de gouvernance de l'EPE.

- Une question porte sur le lieu où arrivera la dotation de l'État dès lors que l'EPE serait en place.

⇒ La Présidente a redit que l'UT2J conserve sa personnalité morale et juridique, et par conséquent que l'État continuera de lui affecter sa subvention pour charge de service public.

- Un échange bref a lieu sur la question de la place des IUT dans le schéma post-janvier 2025. Il est précisé que les IUT du site dialoguent de longue date via l'ARIUT et se proposent d'être très actifs, notamment pour constituer un pôle de Formation sur le périmètre des formations portées par les IUT.

⇒ E. Garnier informe qu'elle est régulièrement sollicitée par le réseau des IUT pour réfléchir sur des projections stratégiques dans ce contexte.